

# **AVENANT 1**

**(en date du 18 janvier 2024)**

## **Appel à projets**

### **« Services numériques innovants destinés au tourisme de mémoire »**

**Règlement de la consultation et ses annexes**  
**Édition 2023-2024**

## CONTEXTE

Le ministère des Armées, via la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA), a décidé de reporter au vendredi 1<sup>er</sup> mars la clôture de l'appel à projets 2023-2024 « Services numériques innovants destinés au tourisme de mémoire ». Les modifications qui en découlent sont précisées dans cet avenant au règlement de la consultation de l'appel à projets.

Les structures ayant déposé leur dossier de candidature avant le lundi 29 janvier 2024 à 16h (délai initialement requis) peuvent le compléter ou l'amender jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'appel à projets.

## MODIFICATIONS

- L'article 4 « Déroulement de la consultation » est modifié comme suit :

Publication de l'appel à projets : le jeudi 19 octobre 2023

Clôture de l'appel à projets : le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 à 16h

Démarrage des projets à partir du mois d'avril 2024 pour une durée de réalisation ne pouvant excéder 12 mois, sauf cas exceptionnel justifié.

- L'article 9 « Dépôt des candidatures » est modifié comme suit :

Les dossiers de candidature devront être adressés **sous format numérique au plus tard le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 à 16h** à :

- Christian Douale, chef du bureau de la politique des lieux de mémoire : [christian.douale@intradef.gouv.fr](mailto:christian.douale@intradef.gouv.fr)
- Alexandra Derveaux, cheffe du pôle tourisme de mémoire : [alexandra.derveaux@intradef.gouv.fr](mailto:alexandra.derveaux@intradef.gouv.fr)
- Mathilde Bernardet, chargée d'études tourisme de mémoire : [mathilde.bernardet@intradef.gouv.fr](mailto:mathilde.bernardet@intradef.gouv.fr)

Les dossiers de candidature incomplets, ne respectant pas le cadre de réponse indiqué, et/ou envoyés hors délai ne seront pas pris en compte (date et heure d'envoi du courriel faisant foi).

- L'annexe 1 « Cadre de réponse technique » est modifié comme suit :

Les candidatures devront être remises à la Direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) du ministère des Armées au plus tard le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 à 16h.

**Les autres stipulations du règlement de la consultation de l'appel à projets 2023-2024 « Services numériques innovants destinés au tourisme de mémoire » non modifiées par le présent avenant demeurent applicables et de plein effet.**